

# *Rapport* sur les risques

Pilier III – 2022

## Objectif

Le Pilier III a pour objectif d'instaurer une discipline de marché par un ensemble d'obligations déclaratives. Ces obligations, aussi bien qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres.

Le Pilier III enrichit ainsi les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier I) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier II).

## Cadre réglementaire applicable

Le rapport sur le Pilier III présente l'information relative aux risques du Crédit Municipal de Paris (CMP) et est préparé conformément au règlement européen 2019/876, dit « CRR II », en particulier selon les articles 431 à 455 du règlement, qui détaillent les informations à publier par les établissements au titre du Pilier III.

Le paquet législatif CRR II-CRD V a été adopté le 20 mai 2019 par le Parlement européen et est entré en vigueur le 28 juin 2021. Les informations à fournir au titre du Pilier III ont également été préparées conformément au règlement d'exécution (UE) 2021/637 de la Commission européenne du 15 mars 2021.

Le CMP en tant qu'établissement de petite taille, non complexe et non cotés doit publier une fois par an ses Indicateurs clefs (KM1).

## EU KM1

<i>en millions d'euros</i>	<b>31/12/2022</b>
<b>FONDS PROPRES DISPONIBLES</b>	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	100 230
Fonds propres de catégorie 1	100 230
Fonds propres totaux	100 230
<b>EXIGENCES DE FONDS PROPRES</b>	
Montant Total des risques pondérés	433 168
Total Exigences Fonds propres	34 653
<b>RATIOS DE FONDS PROPRES EN POURCENTAGE DES RISQUES PONDERES</b>	
<b>Ratio de fonds propres de catégorie 1</b>	<b>23,29 %</b>
Exigence de fonds propres SREP totale %	8,00 %
Exigence globale de coussin %	2,50 %
Exigence de ratio globale %	10,50 %
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP %	12,79 %
Surplus (+) / déficit (-) de Fonds propres CET1 compte tenu des exigences de l'article 92 du CRR et de l'article 104 bis de la CRD	81 379
<b>RATIO DE LEVIER</b>	
Exposition totale aux fins du ratio de levier	710 479
<b>Ratio de levier</b>	<b>14,20 %</b>
Exigence de ratio SREP total %	3,00 %
<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE (Moyenne annuel)</b>	
Actifs liquide de qualité élevée (HQLA) totaux	57 753
Sortie de trésorerie - Valeur pondérée totale	140 844
Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	112 298
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajusté)	28 545
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité</b>	<b>358,12 %</b>
<b>RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET</b>	
Financement stable disponible total	252 461
Financement stable requis total	241 992
<b>Ratio NSFR</b>	<b>104,33 %</b>